

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 3 avril 2024

DEL_20240403_06

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **21**
De présents **21**
De votants **27**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Budget Principal**Budget Primitif 2024**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

04 avril 2024

Et que les convocations ont été faites les

21 mars 2024**22 mars 2024****Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER - Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS- Jean-Pierre LE CROM - Marjorie GARCIA - David PELON - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON

Absents : Cécile NICOLAS, Alain DESMARS

Mme Laurence DUPONT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Le Conseil municipal est invité à voter chapitre par chapitre les crédits du budget principal pour l'exercice 2024, le document considéré se présentant ainsi qu'il suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	11 778 609,29	11 778 609,29
Investissement	8 759 113,91	8 759 113,91
TOTAUX	20 537 723,20	20 537 723,20

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 20 537 723,20 euros.

I – La section de Fonctionnement

Elle s'équilibre à un montant de 11 778 609,29 €.

Les principaux postes de dépenses sont les charges à caractère général et les charges de personnel et frais assimilés.

Les principaux postes de recettes sont les impôts et taxes (impôt direct locaux, attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et les dotations, subventions et participations notamment la Dotation de solidarité rurale ;

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	
Chapitre 011 : charges à caractère général	2 700 000,00
Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés	6 500 000,00
Chapitre 014 : atténuations de produits	170 000,00
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	700 000,00
Chapitre 66 : charges financières	240 000,00
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	30 000,00
Chapitre 68 : dotations provisions semi-budgétaires	-
TOTAL 1	10 340 000,00
Dépenses d'ordre	
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	584 609,29
Chapitre 042 : opération d'ordre de transferts entre sections (dotations)	854 000,00
TOTAL 2	1 438 609,29
TOTAL DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)	11 778 609,29

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
Recettes réelles	
Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté	81 447,29
Chapitre 013 : atténuation de charges	150 000,00
Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses	402 000,00
Chapitre 73 : Impôts et taxes	9 631 030,00
Chapitre 74 : dotations, subventions et participations	1 135 632,00
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	278 000,00
Chapitre 76 : produits financiers	-
Chapitre 77 : produits exceptionnels	-
TOTAL 1	11 678 109,29
Recettes d'ordre	
Chapitre 040 : opération d'ordre de transferts entre sections	
Chapitre 042 : opération d'ordre de transferts entre sections	100 500,00
TOTAL 2	100 500,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)	11 778 609,29

II – La section d'investissement

Les principaux postes de dépenses sont les immobilisations corporelles que l'on retrouve notamment dans le Plan pluriannuel d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 8 759 113,91

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
<i>Dépenses réelles</i>	
Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves	2 150,00
Chapitre 13 : Subvention d'investissement	-
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées	555 946,15
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	117 000,00
Chapitre 204 : subventions d'équipements versées	-
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	3 582 865,20
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	2 498 600,00
Chapitre 26 : participations et créances rattachées à des participations	-
Chapitre 27 : autres immobilisations financières	281 125,00
Chapitre 45 : comptabilité distincte rattachée	15 000,00
TOTAL 1	7 052 686,35
<i>Dépenses d'ordre</i>	
Chapitre 040 : opération d'ordre de transferts entre sections	100 500,00
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	257 100,00
TOTAL 2	357 600,00
RESTE A REALISER 2023 (3)	1 348 827,56
B - TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1 + 2 + 3)	8 759 113,91

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Recettes réelles	
Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 271 063,62
Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves	2 523 951,00
Chapitre 13 : subventions d'investissement	1 036 190,00
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées (hors 165)	930 000,00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-
Chapitre 204 : subventions d'équipement versées	-
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 : immobilisations en cours	
Chapitre 27 : autres immobilisations financières	87 200,00
Chapitre 024 : produits des cessions	200 000,00
Chapitre 45 : comptabilité distincte rattachée	15 000,00
TOTAL 1	7 063 404,62
Recettes d'ordre	
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	584 609,29
Chapitre 040 : opération d'ordre de transferts entre sections	854 000,00
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	257 100,00
TOTAL 2	1 695 709,29
RESTE A REALISER 2023 (3)	-
B - TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1 + 2 +3)	8 759 113,91

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur le budget primitif de l'exercice 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

Vu la délibération du 6 mars 2024, relative aux orientations budgétaires pour 2024,

VU l'avis de la commission des finances en date du 11 mars 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Commune de Trignac pour l'exercice 2024

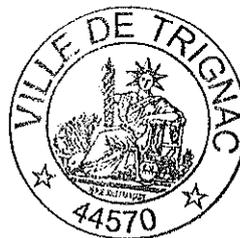
**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'adopter le Budget Principal de la commune de Trignac pour l'exercice 2024 comme présenté ci-dessus.
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	3

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 044-214402109-20240403-DEL_20240403_06-DE